|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 30e  | 3e  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 16 avril 1975 | M. François Cloutier | Ministre de l’Éducation | PLQ |

**M. Cloutier:** M. le Président, c'est la quatrième discussion des crédits que j'entreprends. Les circonstances veulent que j'aie passé plus de temps à la tête du ministère de l'Éducation que chacun de mes prédécesseurs. Ceci me permet peut-être d'assurer une certaine continuité en ce qui concerne les dossiers qui me tiennent particulièrement à cœur.

Je profiterai donc de la circonstance pour faire une revue d'ensemble, peut-être plus élaborée et plus longue que ce que j'ai fait les années précédentes. Je crois que ceci permettra de voir dans quelles directions s'oriente le ministère de l'Éducation. Trop souvent, on considère les ministères, et particulièrement les grands ministères, comme des espèces de machines qui fonctionnent sur ce que j'appellerais leur force d'inertie.

C'est peut-être exact dans certains cas. Je souhaiterais qu'il n'en soit pas de même en ce qui concerne le ministère de l'Éducation, parce que le gouvernement a voulu avoir une politique. Le gouvernement a voulu imposer sa volonté et le résultat est précisément celui que je vais tenter de vous présenter.

Jusqu'ici, M. le Président, les discussions des crédits du ministère de l'Éducation se sont toujours faites sur un ton serein.

Nous avons pour ainsi dire, mis entre parenthèses nos querelles et nos oppositions pour tenter de réfléchir sur l'éducation, en tant que processus, et sur la façon dont le gouvernement l'administrait. Je dois d'ailleurs, à ce propos, rendre hommage au député de Saint-Jacques qui a toujours su, avec intelligence et efficacité, discuter de ces crédits. J'accueille le député de Lafontaine, le nouveau critique de l'Opposition officielle en matière d'éducation, et tout ce que je lui souhaite, c'est de s'inspirer de l'exemple du député de Saint-Jacques. Cela sera peut-être plus difficile qu'il ne le croit parce que la tentation peut être forte, dans son cas, de politiser certains aspects du dossier. Je tenterai de l'aider à ne pas le faire trop, en participant le moins possible. Maintenant, j'ajoute que la tentation peut également me venir, mais je ferai tout mon possible pour y résister.

J'accepte cette offre de collaboration avec grand plaisir. Un petit exemple qui vous permettra peut-être, M. le Président, de juger jusqu'à quel point la discussion des crédits du ministère de l'Éducation est importante, jusqu'à quel point elle est suivie par les différents agents du système, un peu partout au Québec. Lors du fameux débat sur la loi 22 en commission parlementaire, un président de commission scolaire est venu nous dire que la discussion des crédits du ministère était, pour sa commission scolaire, le moment important de l'année parce que cette discussion permettait de voir où l'éducation allait et de s'initier à certains aspects du mode de gestion qui n'étaient pas toujours immédiatement accessibles. J'ajoute d'ailleurs que ce président de commission scolaire a rendu hommage non seulement au gouvernement, à ce moment-là, mais également aux diverses oppositions.

Je vais proposer, pour la discussion cette année, le même ordre que par les années précédentes. Je vais faire distribuer aux membres de la commission une feuille qui regroupe un certain nombre de programmes par affinités. En effet, il y a au ministère seize programmes. Deux de ces programmes relèvent du haut-commissariat. Il s'agit des programmes 15 et 16. Ces programmes seront discutés sous la direction du ministre d'État chargé de ce secteur. Quant aux autres programmes, les quatorze qui restent, je souhaiterais les grouper en dix groupes de manière que nous puissions nous adresser au problème de fond.

Je me contente de donner un seul exemple. Nous pourrions discuter, en un seul groupe, l'enseignement élémentaire public, l'enseignement secondaire public et la gestion interne de ces programmes, de sorte que nous pourrions avoir une discussion générale, quittes ensuite à adopter les programmes en bloc.

Il semble que depuis que nous avons introduit le PPBS, ce soit la meilleure façon de procéder. J'accueillerai avec plaisir les commentaires de l'Opposition à ce sujet, après mes quelques remarques.

J'ai également, M. le Président, fait parvenir aux membres de la commission toute une série de documents. Je les cite pour le bénéfice du journal des Débats, parce qu'il s'agit là de documents importants susceptibles d'aider les membres de la commission à se documenter.

Dans ce dossier, il y avait l'organigramme du ministère de l'éducation, une synthèse par secteurs, programmes et éléments; les prévisions détaillées des crédits de 1975/76, permettant la comparaison avec les crédits de 1974/75; la clientèle scolaire de 1972/73 à 1976/77; la répartition des effectifs du ministère de l'éducation pour 1975/76, permettant également une comparaison avec l'année précédente; le rapport des activités du ministère de l'éducation, rapport que je distribue immédiatement, avec mes excuses, parce qu'il n'a pu être terminé d'imprimer que cette nuit.

Ces documents ont été distribués dans les différents bureaux de tous les membres de la commission. Lundi.

Comme le nom du député de Lafontaine paraissait, il les a certainement reçus, mais nous pourrons peut-être trouver d'autres jeux. Je ne crois pas que ce soit absolument essentiel à la discussion de ce matin.

Je parlais donc du rapport des activités du ministère de l'éducation et je vous cite en passant que ce rapport d'activités prendra une forme différente, l'année prochaine. En effet, je souhaite qu'il soit harmonisé davantage avec les autres rapports annuels des autres ministères, mais étant donné qu'il comporte, depuis quelques années, beaucoup d'informations sur le ministère même, nous pourrions avoir une deuxième publication qui serait une publication d'information proprement dite. Mais pour cette année, nous avons retenu le format qui était devenu traditionnel.

Et, enfin, le rapport annuel 1973/74 du Conseil supérieur de l'éducation.

Cela dit, je souhaiterais entrer dans le vif du sujet et je vous propose le plan suivant. Je vous parlerai, d'abord, de l'organisation du ministère; ensuite, de la programmation triennale; enfin, des dossiers prioritaires, tels qu'ils ont été définis dans les différents discours de la rentrée depuis 1972. Ces discours de la rentrée...

Je salue, M. le Président, l'arrivée du député de Saint-Jacques en regrettant qu'il n'ait pas été ici lorsque je lui faisais des compliments.

Ces discours de la rentrée, dis-je, témoignent des orientations que le gouvernement a tenté de donner au ministère de l'Éducation. Par conséquent, j'aimerais, dans le cadre de cette revue, reprendre chacun des dossiers prioritaires. Je vous parlerai, ensuite, des secteurs élémentaire et secondaire, après du secteur de l'enseignement postsecondaire, ce qui comprend le collégial et l'enseignement supérieur, pour dire quelques mots des prêts-bourses et pour, enfin, décrire le secteur de l'enseignement privé.

Vous constatez qu'il s'agit là d'une présentation surtout administrative. Je crois que c'est le lieu de la faire. Nous pourrons toujours passer au contenu en cours de discussions. D'ailleurs, si j'ai choisi de procéder de cette façon cette année, c'était non seulement pour faire une vaste revue d'ensemble, mais également pour raccourcir peut-être mes explications, lorsque nous arriverons aux divers programmes.

Parlons d'abord de l'organisation du ministère. Il y a eu, cette année, un changement majeur dont on n'a pas tellement parlé, mais qui est porteur d'avenir.

Jusqu'ici, la structure du ministère rattachait les quelque 25 directions générales et services généraux au sous-ministre en titre. Il y avait un bureau des sous-ministres, lesquels étaient chargés de certains dossiers, mais n'avaient pas de responsabilités administratives directes.

Dès mon arrivée au ministère, je me suis interrogé sur cette façon de faire, m'inquiétant du fait que le sous-ministre titulaire risquait d'être surchargé et, par conséquent, de négliger certains dossiers et également du fait que les sous-ministres adjoints n'étaient peut-être pas utilisés au meilleur escient.

J'ai souhaité que l'on divise le ministère en deux secteurs ou deux zones, si vous préférez: un secteur ou une zone de l'élémentaire et secondaire- secondaire public- et un secteur ou une zone de l'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire collégial et universitaire.

J'ai recruté deux sous-ministres adjoints, qui ont été chargés de ces deux secteurs, sous l'autorité générale du sous-ministre titulaire. Le premier de ces sous-ministres est M. Jean-Claude Lebel, qui est responsable de l'enseignement élémentaire et secondaire, ce qui comprend les directions générales de l'enseignement élémentaire et secondaire, le financement, l'équipement ainsi que les bureaux régionaux. Le deuxième sous-ministre qui est arrivé au ministère, lui, chargé de l'enseignement supérieur, est M. Jacques Girard. Sa zone ou son secteur comprend, en plus de l'enseignement supérieur et l'enseignement collégial, la recherche et l'aide aux étudiants.

Chaque semaine, j'ai une réunion, ce qui constitue également une innovation, avec le sous-ministre titulaire, les deux sous-ministres adjoints chargés de secteurs ou de zones ainsi que, le cas échéant, d'un certain nombre de fonctionnaires ou de conseillers de mon cabinet. Ceci permet de suivre les opérations du ministère d'une façon beaucoup plus directe et permet d'assurer un leadership qui doit normalement se transmettre à tous les niveaux.

Les autres sous-ministres adjoints, eux, qui sont occasionnellement invités à ces réunions, sont chargés de dossiers. Le sous-ministre adjoint Beauregard s'occupe particulièrement du secteur privé, de l'enseignement privé, ainsi que d'à peu près tous les dossiers touchant aux questions linguistiques alors que...

Très volontiers. Je termine la phrase que j'avais commencée. Je parlais de M. Mercier qui, lui, s'occupe particulièrement de l'éducation des adultes. Les présentations, j'avais l'intention de les faire lorsqu'à l'occasion, je donnerais la parole à certains de ces hauts fonctionnaires, parce qu'ils ne sont pas tous ici. Il n'y a, en fait, que le sous-ministre titulaire, M. Martin. Pour les fins de cette discussion, il n'est pas nécessaire de mobiliser tout le monde. Lorsque les programmes pertinents arriveront, à ce moment-là, les sous-ministres qui s'en occupent seront présents.

Il y a également un autre changement dont je tiens à parler. C'est que nous avons nommé un nouveau sous-ministre associé de foi catholique, remplaçant M. Jean-Marie Beauchemin, qui a été nommé à la présidence du Conseil supérieur de l'éducation.

Ce nouveau sous-ministre associé de foi catholique est monsieur André Rousseau, qui entrera en fonctions le 1er juin.

Je prévois, fort probablement, une autre nomination. Il s'agirait, à ce moment-là, d'un sous-ministre adjoint à la planification et à la programmation, sous-ministre qui aurait sous sa responsabilité la Direction générale de la planification et le service de la programmation budgétaire.

C'est une possibilité que j'envisage en ce moment et ceci permettrait, peut-être, d'avoir une structure plus efficace que par le passé.

Je ne vous cache pas que, ce faisant, j'avais une idée dont je n'hésite pas à parler parce que je crois qu'il faudra certainement l'envisager sérieusement à un moment donné. Je me demande s'il n'y aurait pas utilité qu'il y ait, sinon deux ministères de l'Éducation, du moins un ministre de l'Éducation qui pourrait se faire assister d'un ministre d'État. C'est la structure qui se rencontre dans à peu près toutes les provinces canadiennes et c'est la structure vers laquelle la France a choisi d'évoluer tout récemment: Un ministre de l'Éducation et un secrétaire d'État chargé particulièrement des universités.

Nous pourrions, par exemple, avoir un ministre de l'Éducation qui aurait la responsabilité générale et ministère et un ministre d'État, ce qui correspond, dans notre vocabulaire, au secrétaire d'État français, qui s'occuperait particulièrement des collèges et des universités.

Ceci serait maintenant possible grâce à cette restructuration administrative du ministère et permettrait, peut-être, d'avoir un suivi mieux assuré, dans la mesure où le ministère devient plus lourd et plus complexe.

J'en parle et j'en ferai peut-être une recommandation, un jour ou l'autre, au conseil des ministres. Mais c'était l'idée que j'entretenais, l'idée sous-jacente à la réorganisation qui a été entreprise.

Je vous signale, M. le Président, que l'Office de la langue française, qui relevait du ministère de l'Éducation, est maintenant transformé en régie. C'est un programme qui disparaît de nos programmes.

Je vous ai déjà parlé du haut-commissariat en vous expliquant que ces deux programmes seraient discutés à part mais le haut-commissariat est administré, à toutes fins utiles, comme une unité indépendante. Le ministre d'État a ses pouvoirs par arrêté en conseil, des pouvoirs de délégation qui sont les pouvoirs généraux du ministre de l'Éducation.

C'est une possibilité mais je pense qu'il y a tout de même eu une évolution extrêmement intéressante. Le député de Lafontaine se souvient que le haut-commissariat était sous l'autorité directe du ministre de l'Éducation.

J'ai voulu, dans un premier temps, par arrêté en conseil- ce que le député de Lafontaine m'a reproché à l'époque- donner un statut juridique au haut-commissariat et lui fixer un programme. C'est par la suite que nous avons pu nommer un ministre d'État et je pense bien que nous sommes effectivement inscrits dans un processus d'autonomie de plus en plus grande.

Je voudrais maintenant, M. le Président, vous parler de la programmation triennale parce qu'en effet il y a là un instrument de choix pour déterminer les priorités de décision et les priorités de gestion. Dans mon dernier discours de la rentrée, j'incluais tous les dossiers prioritaires retenus depuis trois ou quatre ans dans la programmation triennale parce que pour réaliser une priorité, encore faut-il qu'on puisse la situer dans le temps, qu'on puisse la situer par rapport à certaines préoccupations administratives et que l'on puisse faire des choix. C'est pour cela que cette programmation triennale revêt une importance considérable.

J'accorde donc une importance très très grande à cette opération, non seulement parce qu'elle permet des arbitrages gouvernementaux mais également parce qu'elle facilite la gestion interne. Par conséquent, certains dossiers prioritaires, comme le plan de développement des langues, les milieux défavorisés, l'éducation physique et le sport scolaire, l'éducation des adultes, sont maintenant inclus dans les programmes pluriannuels d'investissement et peuvent être suivis d'une manière efficace.

Je crois que le moment est venu justement de vous rendre compte de l'évolution de ces différents dossiers. Nous aurons probablement l'occasion d'y revenir dans le cadre des programmes mais il ne me paraît pas inutile de vous dire comment nous les avons administrés. Peut-être auparavant devrais-je vous souligner le fait que nous avons tenté d'établir un modèle pour le suivi de nos dossiers prioritaires. C'est-à-dire que nous avons créé des équipes multidisciplinaires, des équipes qui comprenaient des fonctionnaires de plusieurs directions générales, pour ne pas se compartimenter à l'intérieur du ministère – les grandes administrations modernes le sont trop - et également avec des apports extérieurs et ces équipes ont été placées sous la direction d'un sous-ministre adjoint. J'ai suivi les travaux de chacune de ces équipes très assidûment, avec des réunions régulières de manière à ce que je puisse formuler des orientations politiques, leur dire exactement ce que, en tant que représentants du gouvernement, nous souhaitions pour l'évolution de ces dossiers. Sous la direction du sous-ministre adjoint, ces équipes tentaient de définir des programmes.

C'est la façon dont nous avons procédé pour le plan de développement des langues, qui nous a servi en quelque sorte de commencement pour cette méthodologie, et c'est le plan que nous avons suivi pour tous les autres dossiers que j'ai énumérés il y a quelques instants.

Encore une fois, je ne vous parle que des aspects administratifs; je ne parle pas du contenu, nous pourrons certainement en discuter, si vous le souhaitez. Au cours de cette deuxième année d'application du plan, nous avons tenté d'améliorer nos structures de gestion. Nous avons un comité directeur qui comprend tous les directeurs généraux concernés, sous la présidence, comme je viens de vous le dire, du sous-ministre adjoint, lequel est intervenu non seulement au moment de la conception, mais intervient également au moment du suivi.

Nous avons un coordonnateur général et le sous-ministre adjoint, dans le cas particulier, est M. Beauregard. Nous avons un coordonnateur général qui est M. Dozois; il a été nommé il y a quelques mois et assure la coordination et la réalisation des opérations. Il est responsable de l'équipe de soutien administratif et il s'occupe particulièrement de l'accueil aux enfants des immigrants.

Nous avons établi une table de programmation qui doit soumettre au comité directeur tous les problèmes que suppose la réalisation du plan et il y en a, parce que ce sont des opérations extrêmement complexes. En ce qui concerne le volet français langue maternelle, il y a eu des retards accumulés. Lorsque j'ai présenté le plan, je souhaitais que l'on puisse très rapidement passer aux points que j'avais identifiés comme étant les plus importants, c'est-à-dire la formation des maîtres.

Malheureusement, à cause de difficultés internes au ministère, il n'en a pas été ainsi. Je déplore le fait, par exemple, qu'on ait tenté d'implanter d'abord les programmes audio-visuels, les ateliers de français. C'était, évidemment, le plus facile, comme toujours. Aussitôt que j'en ai eu conscience, j'ai tenté d'intervenir. Les difficultés que nous avons rencontrées en ce qui concerne la formation des maîtres, c'est que nous pensions pouvoir former les maîtres sur place, en utilisant largement des processus audio-visuels. Nous nous sommes aperçus que nous rencontrions beaucoup de difficultés, ne serait-ce que parce que les maîtres souhaitaient être dégagés. De toute façon, nous n'avons pas pu implanter ce volet aussi rapidement que les autres.

Il faut dire, d'ailleurs, que nous nous adressions à des nombres beaucoup plus considérables d'enseignants. Alors que, pour le volet langue seconde, il ne s'agit que de 250 maîtres par année à former, pour le volet français langue maternelle, la population totale est autour de 25,000, 27,000. Nous envisageons maintenant, sur une période d'à peu près deux ans, deux ans et demi, un dégagement qui va impliquer 5,000 à 6,000 maîtres, qui va leur permettre d'acquérir un certain nombre de crédits.

Ajoutons aussi qu'il fallait mettre au point des méthodes, parce que nous sommes dans une situation très particulière. Nous sommes obligés de recycler des maîtres dans leur langue maternelle. Alors que les méthodes qui existent pour l'enseignement d'une langue seconde sont connues depuis longtemps, il faut quand même un minimum de recherche et d'expérimentation pour que l'on sache exactement comment procéder quand il s'agit d'aider un maître dont c'est déjà la langue maternelle et qui a besoin d'une assistance pédagogique.

Je peux donc vous dire, en plus de cela, qu'à compter de septembre 1975 les universités francophones du Québec offriront un programme de perfectionnement des maîtres de français et que ce programme va comporter trente crédits. Déjà, ces universités ont en main un document sur le perfectionnement des maîtres de français et nous attendons incessamment le contenu des programmes que les universités nous proposeront.

Depuis le début de l'implantation du plan, de 1973 à 1974, nous avons fait passer le nombre d'agents de développement pédagogique de 12 à 24 et nous en comptons maintenant 29. En ce qui concerne les conseillers pédagogiques qui ont été engagés par les différentes commissions scolaires, grâce aux crédits libérés par le plan, nous en comptons 120 à l'élémentaire et 60 au secondaire.

C'est là un encadrement essentiel. Bien sûr, il y a une situation qu'il convient de corriger et il faut être irréaliste pour s'imaginer que les situations se corrigent instantanément.

Récemment, un journaliste me demandait si, le fait que certaines critiques sont logées envers l'enseignement du français témoignait de l'échec du plan de développement des langues. J'ai répondu que c'était exactement l'inverse, parce que le plan de développement des langues a été inventé et mis au point précisément pour pallier les carences de l'enseignement du français, mais il n'a pas donné tous les résultats escomptés, bien sûr. Il ne peut pas y avoir d'échec du plan de développement des langues, puisque c'est précisément le constat de la situation dont les journaux font état actuellement, et que le gouvernement connaît, qui a poussé le gouvernement à investir des sommes considérables, à peu près $50 millions en ce qui concerne le français langue maternelle sur une période de cinq ans.

Il y a également un petit groupe de recherche, un peu dans l'esprit dont je vous parlais tout à l'heure, la nécessité de mettre au point des méthodes, mais je ne vous cache pas que je ne suis pas très satisfait de la façon dont cela évolue. Je suis en train de revoir la structure de ce groupe de recherche.

Là, je vous dis que des résultats concrets, on en a déjà considérablement en ce qui concerne le volet- je vais être obligé de me répéter- de l'enseignement des langues secondes; en ce qui concerne le volet de l'adaptation des enfants d'immigrants; en ce qui concerne le volet de la langue maternelle, tout étant lié, dans mon esprit, à la formation des maîtres. Encore faut-il qu'on ait le temps de les former. Le programme commence en 1975. D'ailleurs, lorsque j'ai présenté le plan, j'ai dit que le programme commencerait en 1975, que les deux premières années du plan étaient consacrées à mettre au point les instruments dont on avait besoin.

Je passe maintenant au volet de l'enseignement des langues secondes. Notre programme nous a permis de former à peu près 200 enseignants par année sur 250 possibles; nous n'avons pu remplir notre quota. Donc, 200 sur 250 possibles en anglais langue seconde et 80 sur 100 possibles en français langue seconde. Ce sont les inscriptions de cette année. Nous avons également offert un programme spécial aux jardinières pour les maternelles d'accueil. Nous avons 20 jardinières qui ont suivi les cours en 1974. Au point de vue encadrement, nous comptons actuellement 19 agents de développement pédagogique et 127 conseillers pédagogiques dans les commissions scolaires.

Pour ce qui est de l'adaptation des enfants d'immigrants, pour les maternelles d'accueil, pour les enfants de 4 à 5 ans, comparativement à 1973/74, le nombre d'enfants en maternelle d'accueil est passé de 950 à 1,700. Nous avons pratiquement doublé. La rétention de ces enfants à l'école française a augmenté. L'an dernier, 72% de ces enfants restaient à l'école française. Les statistiques de cette année ne seront complétées qu'à la fin d'avril, mais on prévoit qu'environ 80% resteront dans le système, uniquement par le poids des mesures d'accueil, indépendamment de la loi 22 qui ne fait que consolider cette opération.

En ce qui concerne les classes d'accueil proprement dites, le nombre est passé de 750 à 1,000 et nous prévoyons que 90% de ces enfants resteront dans le secteur francophone. Je m'excuse de ce que ces données peuvent avoir d'aride, mais je vous répète qu'il me paraît essentiel, pour une fois, de faire une grande revue d'ensemble.

Le deuxième dossier prioritaire, qui ne peut manquer d'intéresser le député de Lafontaine, c'est l'éducation physique et le sport scolaire.

Ceci a été identifié comme dossier prioritaire dans le discours de la rentrée de 1973. Suivant le modèle dont je vous ai parlé, un programme de développement a été mis au point à un groupe de travail, sous la direction d'un sous-ministre adjoint, qui est encore, dans le cas particulier, M. Beauregard. Je rendrai public, pour consultation, le rapport de ce groupe de travail, au début de mai. Je l'ai en main, j'ai des corrections à apporter, il y a des petits changements qui devront se faire et la consultation pourrait débuter au début de mai. Vous verrez, d'ailleurs, que pour tous les dossiers prioritaires, le moment est venu de déposer des rapports qui ont été préparés suivant le cheminement dont je vous ai parlé.

Ce document a fait l'objet d'échange de vues pour l'instant, avec la Fédération des commissions scolaires, la Centrale des enseignants du Québec, la Fédération des principaux, et y a contribué de façon très directe l'Association des professionnels de l'activité physique et la Fédération du sport scolaire, ainsi que le haut-commissariat. Je crois que si les réactions sollicitées parviennent assez rapidement, les réactions du milieu professionnel et du milieu scolaire, nous pourrions envisager, dès l'automne 1975, à partir du document, de faire un plan de développement, toujours sur le modèle du plan de développement des langues. Deux étapes par conséquent, l'étape de la conception, où il s'agit d'en arriver à une espèce de document d'étude que vous pouvez appeler livre blanc, si vous voulez, et, deuxième étape, un plan de développement qui, lui, s'inscrit dans la programmation triennale conçu comme un instrument d'administration.

Nous avons déjà réservé pour l'exercice 1975/76, dans les règles budgétaires des commissions scolaires, un montant de $2 millions, pour ce plan.

Les milieux défavorisés, dossier prioritaire qui a aussi été identifié en 1973 et dossier qui me tient particulièrement à cœur. Je l'ai aussi entre les mains. Il a été revu à maintes reprises, il est prêt, il est à l'impression, et je crois que peut-être d'ici quinze jours, je pourrai le rendre public.

Il s'agit là encore d'une espèce de livre blanc, en ce sens que le ministère ne propose pas de solution ex cathedra. Il sollicite des avis, mais je crois qu'il comporte des approches assez originales, même si elles restent sectorielles. J'aurais évidemment souhaité que l'on puisse impliquer tous les ministères, parce que des ministères comme les Affaires municipales, les Affaires sociales sont aussi très intéressés par le problème des zones défavorisées. Mais il fallait commencer quelque part, et le point de départ le plus logique pour le ministre de l'Éducation, c'est évidemment le secteur qu'il dirige, c'est-à-dire l'Éducation, mais nous avons quand même pu impliquer ces ministères dont je viens de parler, sur le plan de la conception. Il est possible que ce document nous permette, dans une autre étape, d'en arriver à un plan beaucoup plus global que celui que l'Éducation peut proposer.

Nous avons également eu la contribution du Conseil scolaire de l'île de Montréal, ainsi que d'un bon nombre d'organismes, comme la Fédération des commissions scolaires. Déjà, aux crédits 1975/76, grâce à cette programmation triennale qui nous permet de démarrer rapidement, nous avons inscrit une somme de $2 millions pour continuer l'intervention scolaire dans ce secteur, et plus particulièrement, en ce qui concerne ce que nous appelons les maternelles quatre ans.

Autre dossier prioritaire, la formation et le perfectionnement des maîtres. Cette question, nous tentons de l'aborder sur plusieurs fronts. D'abord, nous avons nommé un responsable, un coordonnateur qui est rattaché au bureau des sous-ministres et qui est exclusivement affecté au dossier. Il s'agit de M. Léonce Pelletier, qui, incidemment nous a été prêté par la CEQ, parce que nous avons tenté- j'y reviendrai peut-être - depuis une couple d'années d'avoir des relations plus étroites avec cet organisme, sur le plan pratique.

Nous avons, en plus de cette structure, un comité interne qui est présidé par le sous-ministre adjoint responsable de l'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire M. Girard. Ce comité comprend les directeurs généraux de l'enseignement supérieur, de l'enseignement collégial, de l'enseignement élémentaire, de la planification, de l'éducation des adultes, du service général des personnels et des organismes d'enseignement. Vous voyez l'intérêt de grouper tous ceux qui sont responsables de certains aspects d'un dossier comme celui-là, parce que ce sont des dossiers qui débordent les structures administratives classiques. Le comité a un mandat précis. Premièrement, définir les mécanismes de coordination appropriés entre les diverses unités administratives du ministère et les différents réseaux d'éducation. Deuxièmement, revoir les politiques actuelles, les structures et les règlements qui régissent la formation des maîtres. Troisièmement, favoriser, de façon plus générale, la réflexion et susciter des innovations relativement à la formation et au perfectionnement des maîtres.

Sur le plan le plus pragmatique qui soit, nous avons décidé de tenter de répondre aux besoins sur le plan régional et sur le plan provincial. Sur le plan provincial, par exemple, nous avons identifié le domaine de la formation et du perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel. Nous avons élaboré un programme de baccalauréat universitaire. Dès septembre prochain, les universités pourront l'implanter. Inutile, peut-être, d'ajouter que ce programme, qui a été annoncé il y a quelques semaines, a été élaboré et mis au point en consultation avec les commissions scolaires et les syndicats d'enseignants.

Sur le plan régional, nous avons entrepris dans le Nord-Ouest québécois une première expérience, cette fois-ci pour le perfectionnement des maîtres pour l'enfance inadaptée. Nous pensons marquer des points plus rapidement si nous isolons des secteurs plutôt que de sortir de grands documents d'orientation qui ne débouchent pas toujours sur des actions concrètes.

Nous avons demandé aux commissions scolaires et aux syndicats d'enseignants de s'entendre, par conséquent, sur le choix d'un domaine prioritaire et, actuellement, l'Université du Québec prépare un programme de formation qui devra répondre aux besoins identifiés en tenant compte des caractéristiques régionales.

En plus des sommes qui sont déjà disponibles en vertu du décret pour le perfectionnement du personnel enseignant, en plus de celles qui sont déjà attribuées aux régions éloignées, nous allons assurer comme supplément et comme appoint des bourses de scolarité et de déplacement dans ces secteurs. Je crois qu'il y a là une expérience extrêmement intéressante et significative.

Dans le même ordre d'idée, nous sommes actifs dans le domaine du perfectionnement des administrateurs scolaires. À ce propos, je voudrais vous signaler le début d'un programme de perfectionnement des principaux d'écoles. Les principaux constituent des personnes qui occupent des fonctions clés, des fonctions déterminantes pour le bon fonctionnement des écoles. Nous allons consacrer, en 1975/76, une somme de $350,000 à cette opération. C'est un des problèmes ici au Québec. C'est la carence d'administrateurs et d'administrateurs dans tous les domaines. Souvent, lorsque les établissements fonctionnent plus ou moins bien, c'est parce qu'il y a des carences sur le plan administratif. Et on en arrive presque toujours à des problèmes de personnalité. Je crois qu'il est essentiel de mettre en marche un vaste programme de perfectionnement des cadres, ne pas faire qu'en parler. C'est pour cela que nous tentons des débouchés immédiatement sur des actions bien identifiées.

N'oublions pas que la réforme de l'enseignement s'est faite très rapidement au Québec et qu'il a fallu, au fond, improviser des administrateurs. Les anciens administrateurs des collèges classiques traditionnels, par exemple, se sont, pour une grande part, recyclés dans le nouveau système. Mais il s'agissait, bien sûr, d'un système assez différent du point de vue de ses orientations, de son esprit. Il y a eu des adaptations parfois difficiles. Je crois que, dans l'ensemble, cela ne marche pas aussi mal que ça et surtout. Si nous pouvons mettre l'accent sur le perfectionnement, nous nous trouverons bientôt en présence de toute une nouvelle génération d'administrateurs qui ne pourront que faciliter le fonctionnement du système.

Troisième dossier prioritaire, l'éducation des adultes. En ce qui concerne l'éducation des adultes, nous avons décidé de procéder d'une façon différente des autres dossiers. C'est-à-dire que nous n'avons pas choisi de mettre au point un document d'ensemble, une espèce de livre blanc, pour ensuite en sortir un plan de perfectionnement. Pourquoi? Eh bien parce que je me suis rendu compte qu'on n'en sortirait pas à court terme. Il aurait fallu consacrer peut-être un an et demi ou deux ans, du moins si j'en crois le plan qu'on m'a présenté, pour préparer le livre blanc. Le livre blanc aurait eu des chances d'être une espèce de réflexion très générale, problématique, et n'aurait pas corrigé des situations qui exigeaient des solutions immédiates.

Alors, j'ai plutôt demandé qu'on adopte la démarche suivante: Préparer un livre blanc dans le temps nécessaire parce que cette réflexion a son utilité mais surtout identifier un certain nombre de problèmes immédiats susceptibles de recevoir des solutions immédiates. Nous en avons retenu une demi-douzaine. Je ne vous parlerai pas de tous parce que c'est assez technique. Nous avons réussi à corriger à peu près toutes ces situations.

Je voudrais simplement vous signaler trois points de ce point de vue, qui me paraissent particulièrement importants. Le premier, il s'agit de la reconfirmation de l'entente entre le ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre et le ministère de l'Éducation. Vous vous souvenez qu'il y avait eu, au début de 1972, une entente entre ces deux ministères pour la gestion des programmes de formation des adultes. Cette entente avait pour but de mettre fin à une espèce de confusion qui existait depuis déjà longtemps, chaque ministère ne sachant pas très bien quelles étaient ses responsabilités.

Il faut bien dire que l'application de l'entente n'a pas été toujours facile, mais, enfin, je pense que maintenant le dossier est plus clair qu'il ne l'a jamais été. Essentiellement, la formation et tout ce qui en relève continue d'être sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, à l'exception de la formation à l'industrie, où le leadership du ministère du Travail est confirmé.

De plus, la responsabilité du ministère du Travail est accrue dans l'organisation de certains services, ce qui risque d'amener une redistribution de tâches entre les commissions scolaires et les commissions de formation professionnelle.

Nous avons, d'ailleurs, entrepris, à l'occasion de la renégociation de l'accord fédéral-provincial, des études préliminaires à une politique de formation professionnelle des adultes, en particulier des études comparées entre les relations entre une politique de formation professionnelle et une politique de main-d’œuvre- il est très difficile de faire de la formation professionnelle si on n'a pas de politique de main-d’œuvre - et une étude des relations entre les objectifs de formation et les objectifs économiques.

Mais ces études, il faut les concevoir avec le travail qui est mené conjointement par les représentants des ministères de l'Éducation et du Travail sur l'inventaire et l'analyse des mesures de main d'œuvre comme assises de cette fameuse politique de main-d’œuvre et de formation de la main d'œuvre au Québec.

Le deuxième point dont je veux vous parler touche le programme de subventions des organismes volontaires voués à l'éducation populaire. En effet, en avril 1974, j'ai annoncé une nouvelle politique concernant les organismes volontaires voués à l'éducation populaire par le lancement d'un programme de subventions et surtout la constitution d'un comité d'étude des projets, dont un bon nombre de membres sont délégués par les organismes populaires eux-mêmes. Le travail de ce comité, qui avait pour but de voir les projets, d'en discuter et de faire des recommandations au ministère, a permis, pour le premier semestre 1974/75, de répondre aux demandes de subvention de 69 organismes. 194 projets ont été déclarés admissibles par le comité et nous avons pu engager un montant de $881,000 à ces fins.

Bien sûr, il y a eu de très nombreuses demandes et les crédits ont été épuisés assez rapidement, mais je cite quand même cette démarche comme un modèle de fonctionnement utile. Pour l'exercice 1975/76, nous espérons augmenter sensiblement les crédits à cette fin. Actuellement, des discussions sont en cours pour bien définir le mandat de ce comité. Pour ma part, je ne souhaite pas que le comité soit un groupe de pression qui déclare des projets admissibles et, ensuite, met tout l'onéreux sur le ministère de l'Éducation de refuser certains projets, faute de crédits. Qu'on le veuille ou non, les budgets, cela existe dans une saine administration et il y a des limites aux sommes qui peuvent être consenties. Par conséquent, des choix doivent être faits. Je voudrais que ce comité assume des responsabilités qui consisteraient peut-être à faire certains choix pour qu'on ne se trouve pas en présence de demandes incommensurables, avec des budgets réduits, et qu'ensuite ce soit nous qui soyons obligés, sans qu'il y ait un certain ordre de priorités. J'ai demandé aux fonctionnaires que l'on négocie avec le comité pour lui confier une responsabilité de cet ordre, qui permettrait peut-être de faire une espèce de liste de priorités possibles, compte tenu des possibilités de financement. Autrement dit, qu'on n'arrive pas avec 500 projets admissibles, alors que nous pourrons en financer 50, mais qu'on fasse déjà des choix et qu'on nous donne des orientations.

Le troisième point, il s'agit de l'expérimentation de nouvelles formules pédagogiques. Nous travaillons en ce moment une expérimentation sur un programme d'apprentissage individualisé. Ces projets permettraient de voir comment un régime éventuel de formation des adultes permettrait à chacun de fonctionner à son propre rythme et de développer ses ressources personnelles.

Trop souvent, en fait, je dirais presque toujours, on a considéré les adultes comme des étudiants un peu plus âgés. On les a soumis aux mêmes méthodes et non seulement aux mêmes méthodes, mais on s'attend qu'ils passent les mêmes crédits et qu'ils s'insèrent dans le système. Ce n'est pas une approche valable. Si on veut vraiment concevoir l'éducation des adultes, il faut avoir des programmes qui collent à leurs besoins. Mais ceci suppose que nous ayons un régime pédagogique. C'est justement le but des travaux que nous poursuivons. C'est ainsi que des concepts traditionnels, comme les classes, les horaires, n'ont pas à exister nécessairement dans le cadre d'un régime de formation des adultes.

Autre point, le statut des formateurs d'adultes. On se souviendra peut-être, pour ceux qui ont suivi le monde de l'éducation, qu'il y a eu quelques difficultés chez les formateurs d'adultes, en particulier dans le secteur de la formation professionnelle, alors que la politique salariale en vigueur ne permet pas d'offrir toujours des salaires en accord avec la compétence.

En fait, le vrai problème n'est pas qu'un problème de politique salariale; c'est un problème de statut. Il nous est difficile, actuellement, de nous engager fermement sur cette question de statut, mais nous avons entrepris une série d'études sur des hypothèses. Il en ressort que le rôle du formateur d'adultes est différent de celui de l'enseignant traditionnel, ne serait-ce que parce qu'il a à exercer des activités d'ordre administratif, tout autant que des activités à caractère pédagogique.

Ceci a pour conséquence que la charge de travail, les attributions de tâches ne peuvent pas être définies en termes d'heures d'enseignement, comme le fait la convention collective des enseignants.

Nous aimerions donc en arriver à un statut professionnel qui respecterait la spécificité de l'éducation des adultes. À cette fin, je vous signale que le Conseil supérieur de l'éducation vient de remettre un rapport au ministère, dans lequel il propose un certain nombre de suggestions intéressantes auxquelles nous allons certainement donner la plus grande attention.

Ce sont des recommandations qui visent la définition des fonctions, la sécurité d'emploi, les critères d'accessibilité à la profession, le perfectionnement et la rémunération.

Enfin, un autre point: il faudrait que tout cela débouche sur un projet de réglementation. Nous avons procédé, au cours de l'année précédente, à une consultation sur un projet de régime de formation auprès des représentants des organismes de formation et des représentants de la population adulte.

Suite à cette consultation, nous avons envisagé un plan qui pourrait déboucher sur un projet de réglementation, projet de réglementation qui toucherait les programmes, l'évaluation et la certification, la politique d'équivalence, la formation dite sur mesure, la possibilité d'entrées et de sorties continues au cours de l'année, une politique d'aide personnelle et le problème de l'intégration de la formation générale à la formation professionnelle.

Voilà où nous en sommes. Je ne peux pas, comme dans le cas des autres dossiers prioritaires, déposer un document. Je vous en ai donné les raisons. Mais je crois qu'il est quand même utile de savoir un peu dans quelle direction nous tentons de travailler.

Je ne vous dirai maintenant, avant de quitter ce secteur, qu'un mot de Multi-Media. On se souvient que Multi-Media avait été lancé à grands renforts de publicité, il y a quelques années, et que le programme initial comportait des budgets considérables et une action sur l'ensemble du territoire québécois.

J'ai voulu que l'on limite Multi-Media au territoire où le programme avait commencé, c'est-à-dire dans trois territoires, de manière qu'on puisse bénéficier de l'expérience pilote.

En effet, je n'étais pas satisfait des évaluations approximatives que l'on m'avait présentées, qui ne me paraissaient pas justifiée pour une extension à tout le territoire québécois, surtout compte tenu des priorités budgétaires gouvernementales.

Le programme fonctionne dans ces trois régions et je ne crois pas encore qu'on puisse parler d'évaluation. Il n'y aura certainement pas d'extension tant qu'une évaluation ne me paraîtra pas parfaitement probante.

De plus, je ne suis pas sûr qu'il y ait intérêt à ce que Multi-Media déborde du cadre des trois territoires. Dans l'optique de décentralisation qui reste celle du gouvernement, je souhaiterais plutôt que ce soient les instances locales, les commissions scolaires, par exemple, qui puissent reprendre le programme Multi-Media, sous une forme ou sous une autre. Multi-Media n'aura pas été inutile parce qu'il aura permis de définir des méthodes. Il est très certainement fondé sur le plan pédagogique et représente une orientation originale par rapport à des populations marginales au système d'éducation.

Je tiens à indiquer clairement quelle est ma position de ce point de vue là et, à certains points de vue, d'une certaine manière, le succès de MultiMedia sera total lorsque Multi-Media disparaîtra. Cela peut sembler curieux, mais je vois le rôle du ministère de l'Éducation comme étant un rôle d'inspiration et de stimulation.

Une fois qu'un modèle est mis au point, je souhaite que les instances décentralisées, les commissions scolaires et les collèges prennent leurs responsabilités et qu'on leur en fournisse les moyens.

Parallèlement à cette opération, nous avons intégré l'animateur de Multi-Media, le coordonnateur, à la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère. Il en est maintenant le directeur général adjoint; il s'agit de monsieur Messier. C'est une façon de contrôler l'évolution des budgets qui me paraît tout à fait valable et également ceci permet d'associer le dynamisme de Multi-Media, qui est réel, à nos programmes d'éducation des adultes. Je n'aime pas les actions compartimentées et il y a tout intérêt à ce qu'il y a de valable dans Multi-Media puisse vraiment être utilisé dans des orientations générales.

Voilà l'exemple d'une volonté gouvernementale et d'une orientation à laquelle nous tenons. Nous avons d'ailleurs une formule assez intéressante puisque, parallèlement à tout cela, la commission administrative continue de jouer son rôle et jouit d'une certaine autonomie.

J'en arrive maintenant aux secteurs élémentaires et secondaires. Dans les secteurs de l'enseignement élémentaire et secondaire, je traiterai de trois points marquants: la mise à jour des finances des commissions scolaires, la révision du plan d'équipement et la décentralisation de la gestion du réseau.

Le premier point: la mise à jour des finances des commissions scolaires. En collaboration avec le Conseil du trésor, nous avons entrepris, en mai 1974, une vaste opération d'analyse des états financiers des commissions scolaires. Croyez-moi, elle s'imposait. En un an, cette opération nous a permis d'analyser les états financiers des commissions scolaires pour les années- cela n'avait pas été fait- 1970/71, 197/72, 1972/73 et 1973/74. Il y avait même des subventions gouvernementales qui n'avaient pas été versées pour ces années étant donné l'absence d'états financiers et qui ont pu être versées.

Nous avons maintenant la possibilité d'évaluer l'évolution réelle des coûts du système et de rajuster en conséquence nos bases de calcul. Ceci nous permettra d'établir le montant réel des subventions dues aux commissions scolaires jusqu'au 30 juin 1974. Je déposerai, dès qu'il sera complété, l'état réel des revenus et dépenses des commissions scolaires au 30 juin 1974. Entre-temps, nous avons pris des mesures pour éviter une telle accumulation d'états financiers à analyser. C'est un travail d'une complexité énorme. Nous avons convenu avec le Conseil du trésor, qui joue un rôle extrêmement important à cet égard, de procédures visant à établir un lien plus étroit entre les deux processus d'allocation des ressources, soit le processus d'allocation des ressources internes du gouvernement et le processus d'allocation des ressources aux commissions scolaires.

Le deuxième point, c'est la révision du plan d'équipement. Nous n'avions pas de programme quinquennal satisfaisant. Nous en avions un au niveau collégial, il comportait un bon nombre de failles; nous n'en avions pas en ce qui concernait l'élémentaire et le secondaire. Compte tenu de la diminution des clientèles, il est évident qu'il fallait revoir le plan d'équipement dans la mesure, d'ailleurs, où cette diminution pose des problèmes de gestion et des problèmes de gestion d'une difficulté extrême. Par exemple, les perspectives démographiques nous ont amenés à réviser tous les projets de construction inscrits à notre plan d'équipement pour nous assurer que ces projets étaient bien justifiés à long terme. Nous avons dû proposer l'abandon de certains projets, ce qui n'a pas été sans soulever certaines critiques.

Je vais vous donner un chiffre pour vous permettre de mesurer l'ampleur du problème en cause. Les plans initiaux du réseau d'écoles secondaires polyvalentes étaient basés sur les besoins d'une clientèle de 650,000 élèves. Or, ces calculs n'étaient pas exacts. Ceci devrait d'ailleurs inciter ceux qui invoquent constamment la démographie comme une science exacte à la plus grande prudence. Nous aurons une clientèle, pour 1983/84, de 450,000 élèves; c'est-à-dire 200,000 élèves de moins. Alors, nous ne serions pas 200,000 élèves de moins par rapport à des prévisions qui ont été faites il y a des années, avant même que le gouvernement actuel soit au pouvoir, mais ce sont les prévisions précédentes qui ont fait essaimer partout au Québec la construction de ces énormes polyvalentes que moi, personnellement, je dénonce, que j'ai toujours dénoncées parce qu'une école de plus de 1,500 élèves c'est une école, à mon sens, qui n'est pas administrable et qui ne constitue pas un véritable milieu humain, quoi qu'on dise.

Mais enfin, c'est à partir de ces prévisions. Des prévisions de $650,000, ce n'était pas exact. Nous sommes obligés de réajuster sur $450,000.

D'ailleurs le rapport COMMEL, rapport dont j'avais fait état dans un discours de la rentrée, je ne me souviens plus lequel, témoigne de façon éloquente des problèmes liés à la baisse de la natalité. La taille moyenne des commissions scolaires diminue et il y a de plus en plus de petites écoles. Alors il faut s'interroger à ce sujet; qu'est-ce qu'on en fait, de quelle façon permettre à ces commissions scolaires de donner tout de même un enseignement de qualité. Autant de problèmes qui existent.

L'autre point dont je veux vous parler, c'est celui de la gestion du réseau élémentaire et secondaire public. Là je crois que nous arrivons à un point de la plus grande importance. Lors de mon premier discours de la rentrée - et si je les cite, ce n'est pas parce qu'il s'agit du discours que j'ai prononcé, c'est uniquement parce qu'il s'agit de politiques gouvernementales et que ces politiques gouvernementales visent à orienter le système d'éducation au Québec, de par une volonté délibérée- j'ai indiqué, dans ce discours de la rentrée, que si le ministère de l'Éducation avait été amené à centraliser, pendant un certain nombre d'années, c'était à cause de la situation qui existait lors de sa création; multiplicité de commissions scolaires, disparité entre les ressources tant financières qu'humaines, etc.

Je n'y reviens pas, mais j'ai indiqué, du même souffle, qu'il me paraissait maintenant utile et indispensable même d'entrer dans une seconde phase qui serait une phase de décentralisation. Bien sûr, on m'a accusé de faire de la littérature, mais il ne s'agissait pas de littérature du tout puisque nous n'avons pas cessé de travailler cette question, que j'y suis revenu dans chacun des discours de la rentrée subséquente, que j'y suis revenu dans un discours devant la Fédération des commissions scolaires, en 1973 et en 1974, lors de leurs deux congrès de ces années-là. Et dans le dernier discours, j'ai même indiqué les orientations que nous serions susceptibles de prendre.

Je rendrai public, d'ici peut-être trois semaines, un mois, un texte à cet égard. C'est probablement le texte le plus important de tous ceux dont je viens de vous parler et qui peut être considéré véritablement comme une espèce de livre blanc. Ce texte devra faire l'objet d'une consultation et nous verrons quels changements apporter au système pour s'axer dans cette direction.

Maintenant, M. le Président, j'attire votre attention sur un phénomène que nous allons certainement vérifier au cours des mois qui viennent. Un bon nombre d'instances réclament la décentralisation à cor et à cri, mais vous verrez que ce seront peut-être ces mêmes instances qui la repousseront une fois que nous voudrons l'implanter. Il faut bien distinguer entre la décentralisation-objectif et la décentralisation-application, parce que cela suppose des modifications considérables dans les modes de gestion et cela suppose également un sens des responsabilités qui n'est peut-être pas toujours aussi grand qu'on le souhaiterait.

Mais je pense cependant qu'il est nécessaire, à ces stade-ci de l'évolution du ministère de l'Éducation, de proposer cette réflexion. Et cette réflexion est susceptible d'apporter des changements irréversibles, changements irréversibles qui devront s'étaler certainement sur une période de cinq à dix ans. Je dirais plutôt dix ans que cinq ans. Il a fallu dix ans pour centraliser, donnons-nous dix ans pour décentraliser.

Ceux qui s'imaginent qu'il suffit de prononcer un mot pour régler un problème tombent dans la plus grande naïveté. On ne peut, lorsqu'on tente le mieux possible d'administrer un secteur un peu compliqué, on ne peut que proposer des orientations et mettre en place des mécanismes pour que ces orientations s'incarnent dans les faits.

Alors nous allons donc être amenés à réévaluer les relations entre le ministère et les commissions scolaires, définir les procédures de ses relations et je vous donne une idée des principaux chapitres de ce document.

Nous allons, dans le chapitre 1, traiter des responsabilités générales, comme je viens de le signaler, du ministère de l'Éducation et des commissions scolaires. Dans le chapitre 2, évaluer les rôles respectifs, en matière de planification, de ces deux niveaux, parce que c'est ça notre système scolaire, ce n'est pas autre chose.

Au chapitre 3, proposer des nouveaux mécanismes de gestion et de communication, et vous verrez qu'ils vont très loin. Ce qui ne veut pas dire que ceci représente nécessairement une décision de la part du gouvernement. Il s'agit tout simplement d'un modèle à étudier.

Au chapitre 4, nous parlerons des contenus de formation, du régime d'étude, de la recherche, de l'expérimentation et des services aux étudiants. Au chapitre 5, la gestion des ressources humaines, financières et physiques. C'est au chapitre 5 que les éléments les plus importants seront consignés. Vous vous souvenez peut-être que le gouvernement avait envisagé de présenter une loi, qui était la loi 291, sur le financement des commissions scolaires. J'ai mis cette loi de côté dans la mesure, justement, où, en arrivant au ministère, j'ai évoqué cette orientation de décentralisation, parce qu'à ce moment-là il fallait se situer dans une autre perspective. Cette autre perspective nous amène à revoir différemment le financement des commissions scolaires.

Un mot, maintenant, des règles budgétaires pour 1975/76. Les règles budgétaires, pour cette année, sont semblables à celles de l'année précédente, mais elles ont été ajustées et, je dirais, améliorées sur plusieurs points. Nous avons conservé une mesure introduite l'année dernière et qui visait justement à donner une plus grande marge de manœuvre aux commissions scolaires, celle de la transférabilité complète des montants à l'intérieur de l'enveloppe, à l'exception de la masse salariale et de certaines sommes allouées à des fins spécifiques. C'est une mesure majeure qui s'inscrit justement dans l'orientation de décentralisation.

De plus, nous avons intégré aux règles de financement des normes de financement additionnelles pour l'enseignement professionnel, compte tenu d'un pourcentage plus élevé d'élèves arrivant en secondaire IV à cause de l'intégration de la septième année à l'élémentaire, $1 million. Pour les services personnels aux étudiants à l'élémentaire, nous avons ajouté un montant de base de $2,000 par commission scolaire, plus $0.70 par élève. Le montant de base- nous avons introduit cette conception dans d'autres dossiers- permet de tenir compte, plus ou moins, de la taille différente des commissions scolaires. Nous avons également modifié les indices géographiques des commissions scolaires pour tenter de mieux coller aux disparités régionales. Ce n'est pas encore parfait, mais c'est un pas en avant. Cette mesure nous coûtera $750,000.

Nous avons également introduit deux autres mesures visant à réduire l'impact budgétaire des diminutions de clientèle. C'est ainsi, par exemple, que nous avons recommandé un indice applicable aux commissions scolaires en décroissance pour 50% de cette diminution en fonction de l'équivalent des traitements dans les coûts élève. L'Ontario, soit dit en passant, a introduit aussi un facteur de correction de cet ordre. Également, devant les demandes de certains groupes à l'effet qu'il serait nécessaire d'absorber certains coûts fixes, comme le chauffage, l'électricité, les assurances, les taxes, étant donné que des locaux sont sous-utilisés à cause de la clientèle décroissante et que ceci se trouvait à affecter des sommes disponibles pour les services éducatifs, nous avons réparti ces coûts. Ceci nous permet d'amortir un impact défavorable pour les commissions scolaires.

Également, les règles tiennent compte des disponibilités pour implanter des politiques dans deux domaines, dont je vous ai parlé tout à l'heure: les milieux défavorisés et l'éducation physique, $2 millions pour les milieux défavorisés et $2 millions pour l'éducation physique, $1,600,000 pour le plan des langues. Ceci s'inclut dans la programmation triennale. Je vous signale également que nous avons introduit dans les règles des dispositions pour que les commissions scolaires puissent payer, jusqu'à concurrence de $900 par enfant, les frais de pension nécessaires pour ceux qui, souffrant d'un handicap, doivent fréquenter, à l'extérieur de leur zone de résidence, un établissement spécialisé du ministère des Affaires sociales.

Un mot, également, sur une espèce de programme d'urgence pour l'aménagement des cours d'école. M'étant rendu compte, lors de mes visites, plus fréquentes qu'on le croit, d'écoles, que nous n'avions pas prévu d'aménager les cours d'école, alors que nous dépensions des millions de dollars pour les constructions et que les enfants étaient, trop souvent, obligés de jouer dans la rue ou de passer des récréations dans les escaliers, me scandalisant de cet état de fait, j'ai proposé que l'on ait un programme très spécial, sans lourdes contraintes administratives, pour permettre de faire non pas des aménagements coûteux sur le plan sportif parce qu'il y en a qui sont parfois démesurés, je n'hésite pas à le dire- mais au moins des aménagements minimaux pour les cours. Ceci a déjà commencé à nous donner des résultats.

Un mot de l'impôt foncier scolaire, parce que cette question est débattue périodiquement. Je pense bien que le député de Lafontaine, qui est un spécialiste dans le domaine des affaires municipales, n'hésitera pas un instant à enfourcher ce cheval de bataille. Il s'y sentira très certainement à l'aise. Lors de mon dernier discours devant la Fédération des commissions scolaires, j'ai pris position pour le maintien d'un impôt foncier scolaire. Je maintiens cette position. Pour l'essentiel.

Je suis d'avis que, cependant, cet impôt foncier scolaire de base soit ajusté annuellement, de manière qu'il en vienne à représenter une proportion déterminée des dépenses normalisées des commissions scolaires. Je suis également d'avis- et ceci, je l'affirme, parce que je sais qu'il y a des doutes un peu partout- qu'il faut maintenir la possibilité, pour les commissions scolaires, de taxes pour dépenses inadmissibles, à condition que l'impôt supplémentaire prélevé soit identifié sur le compte de taxe. Il le sera, cette année, nous l'avons demandé. Quoiqu'on dise, d'ailleurs, cet impôt demeure stable. Au cours des dernières années, il a représenté annuellement, pour l'ensemble du territoire, un peu moins de $30 millions.

Je ne veux pas entrer dans le détail des questions de fiscalité et d'évaluation foncière. Ce sont d'ailleurs des problèmes extrêmement complexes. Mais les difficultés que l'on rencontre viennent du fait qu'il y a une loi de l'évaluation foncière, que les municipalités ne l'appliquent pas intégralement et que cette application ne se fera qu'à partir d'un échéancier très long, de sept ou huit ans. Les commissions scolaires, elles, étant donné qu'elles ont un taux normalisé, sont obligées de s'ajuster à la valeur réelle; autrement, elles s'en trouveraient pénalisées. Il y a donc une disproportion et nous allons attendre le discours du budget, jeudi, pour vous annoncer exactement ce que nous allons faire de ce point de vue. Je vous dis tout de suite que le ministre de l'Éducation a été partie aux décisions qui ont été prises et dont le ministre des Finances fera état.

Toujours en m'excusant d'être long, mais je crois que nous allons, ce faisant, raccourcir considérablement la discussion des programmes individuels, et il me paraît essentiel à ce moment de l'évolution du ministère de faire une revue complète, j'en arrive maintenant à l'enseignement postsecondaire. Vous avez remarqué qu'en parlant du document sur la décentralisation, je n'ai pas parlé de l'enseignement collégial. En effet, le document sur la décentralisation ne porte que sur la gestion du système, aux niveaux élémentaire et secondaire. Cependant, vous vous souvenez que j'avais confié au Conseil supérieur de l'Éducation un mandat de faire une étude sur le niveau collégial. Après quelques années, il m'avait paru utile, plutôt que d'apporter des changements parcellaires, d'amener des modifications en se basant sur une véritable évaluation. Je déposerai, probablement en juin, le rapport du Conseil supérieur de l'éducation. Il n'est pas encore tout à fait au point. Ce rapport permettra de situer l'enseignement collégial, après sept ans, et d'envisager les modifications qui s'imposeront à la loi 21.

Je vous dis tout de suite qu'il n'est pas question que ce rapport soit adopté d'emblée par le gouvernement. Il faut bien distinguer entre les rapports qui sont faits par des groupes extérieurs et qui représentent une réflexion utile au gouvernement, réflexion dont il peut s'inspirer pour prendre ses décisions, et les groupes internes dont je vous ai parlé tout à l'heure, qui représentent déjà la volonté politique du gouvernement, puisque c'est le gouvernement et le ministre de l'Éducation, qui est mandaté à cette fin, qui ont fait évoluer ce dossier.

Je ne sais pas ce que dira ce rapport, mais nous allons probablement en prendre et en laisser. Nous allons tenter d'en arriver à une solution qui colle à l'évolution du système. Il y a des problèmes graves. Je ne suis pas, pour ma part, satisfait de ce qui se passe, ici et là, et je suis même prêt à aller très loin dans le domaine de la décentralisation. Je n'éliminerais pas la possibilité que les collèges donnent leurs propres diplômes mais, à ce moment, ce sera aux collèges de prouver qu'ils respectent un certain calendrier scolaire, qu'ils assument toutes leurs responsabilités vis-à-vis des étudiants et de la collectivité, et l'onéreux ne sera pas toujours envoyé au ministère de l'Éducation, à chaque fois qu'il y a un petit conflit local. Ce n'est peut-être pas une idée à rejeter. On en veut, de l'autonomie, d'accord. On en aura, mais avec le prix à payer, c'est-à-dire la responsabilité.

Je vous cite simplement ce petit fait pour vous montrer que le gouvernement est tout à fait ouvert, mais qu'il a aussi l'intention d'apporter de l'ordre au niveau collégial, parce que la situation actuelle ne peut pas durer.

Il y a un tas de choses qui se passent dans le réseau qui ne devraient pas se passer. Alors, il y a donc quelque chose dans la loi 21, soit sur le plan de l'administration, sur le plan des procédures, qui doit être revu pour que ce genre de situation ne se reproduise pas.

Nous avons donc l'intention de déposer ce document. Je vous signale simplement en passant que, parallèlement à cela, la Direction générale de l'enseignement collégial travaille, en ce moment, à un certain nombre de programmes d'étude parce que je suis, pour ma part, inquiet de la multiplication des options. Je considère qu'il y a des options qui foisonnent. On peut se demander s'il n'y a pas intérêt à consolider cela un peu. Dans l'enthousiasme, on les a peut-être trop multipliées.

Je ne sais pas si vous avez eu entre les mains l'annuaire du collégial. Je vous souhaite de le parcourir et d'essayer de vous y retrouver. Moi, je n'y suis pas encore arrivé. C'est tellement confus et tellement compliqué qu'il faut vraiment que nous essayons de retenir un certain nombre de dimensions. A force de vouloir coller aux réalités, on a vraiment été un peu trop loin. J'ai donné mandat à la direction d'essayer de s'interroger, non pas pour essayer de rétrécir le système, non pas pour revenir en arrière mais pour coller aux réalités.

Il y a la question de la gestion financière des CEGEP, la question de possibilité de formule d'accréditation des collèges parce que la suggestion, que je faisais tout à l'heure concernant les diplômes, suppose, inévitablement, un système d'accréditation des établissements d'enseignement. Mais tout cela attendra le rapport du Conseil supérieur de l'éducation et nous verrons à ce moment-là comment lancer cette vaste opération, ce nouveau combat qui consistera à revoir la loi 21.

Il y a la question de la régionalisation également qui pose des problèmes. Là encore, des solutions devront être trouvées par des amendements à la loi ou par une refonte de la loi. Je m'arrête là en ce qui concerne les collèges. Je vous dirai simplement que les règles de financement reproduisent celles de l'année précédente avec une modification, à savoir que pour fins générales et compte tenu de l'augmentation des coûts, les collèges recevront chacun $50,000 de base, plus le montant qu'ils reçoivent par étudiant, soit $85. C'est toujours une technique, la plus simple pour l'instant, qui permet de tenir compte des tailles différentes et des disparités.

Pour 1975/76, nous estimons les inscriptions à 103,305 étudiants. Nous estimons les dépenses de fonctionnement à $247 millions.

L'enseignement supérieur maintenant. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, nous porterons surtout notre attention, au cours de l'année, sur l'implantation du plan de perfectionnement des maîtres de français, langue maternelle, dont je vous ai parlé, sur le perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel, dont je vous ai parlé également.

Nous nous intéressons au programme d'enseignement destiné aux internes et aux résidents. Ils feront l'objet d'une réévaluation par le comité conjoint des programmes du conseil des universités et notre direction générale.

Je vous signale que l'enseignement, au niveau de la quatrième année de droit- vous vous souvenez peut-être qu'il y a eu des soubresauts dans l'opinion à ce sujet- sera dispensé par le Barreau pour cette année mais subventionné par le ministère. Les universités- c'est là un changement majeur d'orientation - dispenseront ce programme elles-mêmes dès 1976/77.

Nous avons également un certain nombre de changements en ce qui concerne nos programmes de recherche d'allocation de bourses. J'y reviendrai dans le cadre de la discussion sectorielle. Je voudrais surtout vous signaler qu'en 1975/76 nous aurons terminé de mettre au point la nouvelle méthode de financement des universités, dont je parle pratiquement à toutes les années depuis trois ou quatre ans. Cette nouvelle méthode commencera à faire l'objet de discussions avant d'être implantée parce qu'il ne faudrait pas créer de difficultés en tentant d'améliorer les choses.

Je vous signale que les subventions de fonctionnement pour les universités pour ce secteur seront de $360 millions en année financière du gouvernement. Le coût total du fonctionnement du système universitaire, le système comprenant non seulement les subventions gouvernementales mais également les recettes des universités, autrement dit leur coût, sera, pour 1975/76, de l'ordre de $418 millions.

Il est utile, me semble-t-il, que nous sortions d'un cahier des crédits, d'ailleurs compliqué, ces espèces de points de repère. Quant à la clientèle étudiante au niveau universitaire, elle est estimée à 93,000, en 1975/76, par rapport à 90,000 l'année précédente, soit une augmentation de 3%. Elle est en croissance, comme l'est d'ailleurs le collégial, la diminution se faisant sentir surtout aux autres niveaux.

Je crois indiqué de vous dire un mot des prêts-bourses, puisqu'on en a parlé à la fin de l'année dernière. Vous vous souvenez que des modifications avaient déjà été apportées au programme qui n'avait pas été changé de façon substantielle depuis plusieurs années, que malheureusement, le cheminement avait été difficile sur le plan administratif et nous avait amenés à apporter des précisions supplémentaires et à accélérer les études qui avaient été commencées pour qu'on en arrive à un système, somme toute, différent, lequel pourrait déboucher sur une nouvelle loi parce que c'est par une loi qu'est fondé notre système de prêts-bourses.

Les modifications, pour 1975/76, restent dans le sens des modifications de 1974/75 parce que le changement total ne pouvait pas être apporté pour l'année qui vient. C'est même maintenant que les formulaires sont actuellement en train d'être distribués. Les modifications portent principalement sur la contribution de l'étudiant et de son conjoint, la contribution des parents et l'augmentation des maxima de prêts. Nos études, actuellement, visent l'année 1976/77. Nous avons un comité qui travaille sur les transformations possibles.

J'ai indiqué à plusieurs reprises que, pour ma part, je souhaiterais que l'on puisse dissocier la partie prêt de la partie bourse. Il faut en arriver à une administration beaucoup plus décentralisée, il faut en arriver à des formulaires qui n'exigent pas un actuaire pour qu'on les remplisse mais qui demandent un minimum d'information. Mais on ne peut pas le faire dans le cadre du système actuel. C'est par la décentralisation, alors que des décisions seront prises au niveau des collèges, par exemple, ou au niveau des universités que nous pourrons simplifier les choses. Mais il ne faut quand même pas oublier que nous consacrons des sommes importantes à l'aide aux étudiants.

Le budget de l'aide a été augmenté, en 1975176, et est passé à $50,497,100 par rapport à $36,706,700 pour l'année précédente. Retenez bien ces chiffres. Ceci représente un accroissement considérable. Alors qu'on ne vienne pas nous dire que le gouvernement ne prend pas ses responsabilités vis-à-vis de l'aide aux étudiants. Compte tenu des autres groupes qui existent dans une société, je crois qu'il y a là un effort des plus considérables. Il était justifié, cet effort, à cause du rattrapage qui s'imposait et à cause du fait que des changements n'avaient pas pu être implantés d'une façon aussi harmonieuse que je l'aurais souhaité.

Je ne peux donc vous dire exactement quelle formule nous allons retenir mais ce sera certainement une formule décentralisée, une formule qui mettra l'accent sur la responsabilité des étudiants. Nous retiendrons certainement les bourses, même si une certaine partie de l'opinion publique n'y tient pas tellement et souhaiterait plutôt que l'on s'axe uniquement vers les prêts. Il est nécessaire, dans une société comme la nôtre, que nous ayons également des bourses, de manière à assurer l'accessibilité. Mais l'accessibilité est largement assurée, au Québec, surtout si l'on compare avec d'autres régions.

Je vous parle maintenant, pour terminer, de l'enseignement privé. Il ne s'agit pas là d'un secteur- souvenez-vous que le ministère compte maintenant deux secteurs- mais il s'agit d'un dossier qui est sous la responsabilité d'un sous-ministre adjoint. Je vous signale qu'il y a une progression continue des inscriptions au secteur privé. Voilà un autre cheval de bataille pour le député de Lafontaine. Il l'a déjà enfourché avec un certain talent, je dois dire. J'ai lu sa conférence. J'ai remarqué qu'il souhaitait, entre autres, une amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, dans le secteur public.

Je l'en félicite et j'y reviendrai, le cas échéant. Je remarque qu’il…C'est exactement ce que nous faisons en ce moment. Il n'y a aucune obligation; c'est le choix des parents...

Alors, je pense que nous serons rapidement d'accord et les quelques divergences seront probablement mineures. Il reste qu'il y a là un problème que je serais le dernier à nier parce que j'en suis profondément préoccupé. Au secondaire, les institutions privées reçoivent actuellement 60,000 élèves, ce qui représente à peu près 10% des inscriptions du secondaire public où nous avons 600,000 élèves.

Maintenant, je dois vous dire que, quant aux nouvelles demandes d'autorisation de reconnaissance d'écoles, ce qui entraîne des subventions, depuis septembre 1974, nous ne les donnons jamais si nous n'avons pas les documents, dans le dossier, qui établissent de façon claire l'impact de cette acceptation éventuelle sur les commissions scolaires voisines. Je ne dis pas que la commission scolaire peut faire un veto, mais nous tenons compte de ce facteur, alors que nous ne le faisions pas dans le passé.

Ce que je veux vous annoncer- et je crois que c'est la nouvelle la plus importante en ce qui concerne ce secteur- c'est que j'ai créé, il y a quelques semaines, un comité d'étude, suivant notre formule habituelle, qui est présidé par le sous-ministre adjoint et qui groupe toutes les unités administratives du ministère. C'est un comité interne qui a reçu un mandat très très clair de revoir toute la question de l'enseignement privé et plus particulièrement du financement et de la part respective du privé et du public.

Qu'on ne s'attende pas que l'on puisse intervenir instantanément parce qu'on a des impressions. On ne peut pas exclure une refonte de la Loi de l'enseignement privé. Ce serait une chose assez normale, étant donné qu'elle date de quelques années. Mais, pour intervenir, encore faut-il avoir des données et encore faut-il s'interroger sur un certain nombre de problèmes. C'est le but de ce comité qui devra, peut-être l'an prochain, en arriver à un document qui, lui, ferait l'objet d'une consultation et nous donnerait certainement des recommandations.

Il faut aussi ne pas oublier que l’enseignement privé occupe, ici au Québec, une place historique, ce qui lui donne peut-être une marge de manœuvre qu'il n'aurait pas dans d'autres circonstances.

Il reste qu'il y a un problème qui touche le financement. Notre formule ne tient pas suffisamment compte du fait que l'enseignement privé n'est pas dans des conditions comparables par rapport à l'enseignement public. Je pense à l'importance du secteur professionnel dans le secteur public, qui n'est pas la même dans le secteur privé, etc.

M. le Président, j'en arrive à ma conclusion. Elle sera beaucoup plus brève que les remarques que je viens de faire. J'ai tenu- je l'ai signalé à quelques reprises, en cours de route - à faire une revue globale de l'ensemble des secteurs d'activité du ministère. L'occasion m'a semblé bonne, précisément parce que les circonstances ont permis d'assurer une certaine continuité, d'identifier un certain nombre de priorités, d'en arriver avec un suivi de ces priorités et de les inscrire dans une programmation triennale. Je pense, par conséquent, que ces priorités et plus particulièrement celles de la décentralisation nous permettront d'engager des changements qui devraient marquer le système d'éducation dans les dix années à venir.

Je me contente, maintenant, de remercier tous les fonctionnaires qui ont été impliqués dans ces dossiers et souvent sous pression. En effet, n'oubliez pas que l'administration quotidienne continue et que la façon de faire évoluer ces dossiers est souvent une façon, je ne dirai pas autoritaire, mais certainement très active. Je sais pertinemment qu'il y a des fonctionnaires qui ont travaillé largement en dehors de leurs heures de travail, avec une loyauté que je me plais à souligner, pour tenter justement d'en arriver à des résultats qui seraient autres que simplement des résultats de routine.

Je signale également l'excellence des rapports que nous entretenons avec nos grands organismes consultatifs, comme le Conseil supérieur de l'éducation et le Conseil des universités. Je vous ai, d'ailleurs, signalé que son président avait changé- je parle du Conseil supérieur de l'éducation – que c'est maintenant M. Jean-Marie Beauchemin.

En ce qui concerne le Conseil des universités, nous avons reconduit le mandat de M. Gauthier.

Je dois vous dire que nous avons continué d'être actifs au sein du Conseil des ministres de l'éducation du Canada, organisme d'une très grande importance, à mes yeux du moins. J'ai annoncé à quelques reprises, mais cela ne semble pas avoir été beaucoup retenu par l'opinion publique, que le Québec avait obtenu de créer un comité de l'éducation francophone au sein du Conseil des ministres de l'éducation du Canada, lequel comité jouera un rôle des plus importants pour aider les francophones des autres provinces, pour aider les ministères de l'Éducation à définir des programmes en fonction de ces francophones que le gouvernement n'a pas l'intention de laisser pour compte et qui ne peuvent que renforcer le fait français ici même, au Québec, ne serait-ce que par leur présence. Il y a là, je crois, une démarche qui est une démarche à souligner.

De plus, le Québec a participé à la revue de l'OCDE. L'OCDE est un organisme international, comme vous le savez, qui s'occupe d'éducation et qui a préconisé des revues de l'éducation dans une bonne dizaine de pays depuis quelques années. Il y aura une revue de l'éducation au Canada, où chaque province sera identifiée d'une façon claire, dans le cadre de la juridiction exclusive qui existe ici. Cette revue examinera les politiques d'éducation depuis une dizaine d'années. C'est l'occasion, d'ailleurs, non seulement de réfléchir sur ce que nous avons fait ici au Québec, mais également de faire ressortir les orientations les plus importantes. Je vous ferai parvenir, dès que possible, le rapport du Québec. C'est une question de quelques semaines. J'inviterai, si vous me le permettez, les membres de la commission à rencontrer les examinateurs de l'OCDE qui viendront ici à la mi-mai. Cette revue se fait de la façon suivante. Un rapport est préparé par le pays en question; dans le cas du Canada, le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique et deux régions, la région des Prairies et la région des Maritimes. Il y a un certain nombre d'examinateurs internationaux, qui sont des sommités, à propos desquels nous avons d'ailleurs été consultés, au Conseil des ministres de l'Éducation, qui viennent et qui mettent en question les rapports en posant un certain nombre d'interrogations et également en faisant des comparaisons avec d'autres systèmes, et il y a ensuite un rapport global qui est remis.

M. le Président, un dernier mot puisqu'il s'agit là d'une approche surtout administrative. Je rappelle que le seul budget du ministère de l'Éducation, en excluant l'Office de la langue française et le Haut-Commissariat, passe de $1,918,000,000 en 1974/75 à$2,134,000,000 en 1975/76. C'est une augmentation de $216 millions, soit 11.3%. Si l'on voulait avoir le coût du système d'éducation au Québec, il faudrait y ajouter à peu près les $500 millions qui représentent l'apport des contributions directes des commissions scolaires et que le ministère de l'Éducation se trouve à contrôler par ses normes.

Je vous remercie, M. le Président.